



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91670

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur le bilan carbone de son ministère. Le Premier ministre François Fillon a demandé en 2007 à chacun de ses ministres d'établir un bilan écologique dans son administration respective. L'objectif de ce "bilan carbone" qui doit être réalisé dans chaque ministère est d'évaluer de manière fiable les émissions de gaz à effet de serre directes ou induites par les activités de l'administration concernée. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis au point une méthode consistant à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. Il lui demande de transmettre le bilan carbone de son ministère.

Texte de la réponse

Le bilan carbone des services centraux du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), réalisé en 2008 (six sites parisiens et le site de Toulouse), a permis de quantifier à 3 000 tonnes équivalent carbone (teqC) ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Un plan d'actions bâti autour de trente-neuf résolutions a été élaboré et vise à réduire de 20 % les émissions de GES d'ici 2012. En 2009, le MAAPRAT a déployé le bilan carbone dans l'ensemble de ses services déconcentrés et établissements d'enseignement, ainsi que le bilan planète dans les exploitations agricoles et ateliers technologiques du secteur de l'enseignement. Des plans d'action ont été élaborés en vue de réduire, d'ici à 2012, de 15 % les émissions de GES dans les services déconcentrés, de 12 % dans les établissements de formation et de 10 % dans les ateliers technologiques et exploitations agricoles. Globalement, les émissions de GES en 2008 ont été de 26 300 teqC pour les 214 services déconcentrés du MAAP ; 116 000 teqC pour les 348 établissements de formation ; 34 000 teqC pour les exploitations et ateliers technologiques. Les plans d'actions des services centraux sont bien engagés puisque onze sont totalement réalisés, quinze en cours et neuf programmés. Pour les services déconcentrés, la mise en oeuvre des plans d'action a été amorcée en décembre 2009, à l'occasion d'une journée de restitution des bilans carbone et bilans planète. Les informations complémentaires sont téléchargeables sur le site Internet du MAAPRAT aux adresses suivantes : <http://agriculture.gouv.fr/le-ministère-de-l-alimentation-de,1381> et http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_carbone_maap.pdf

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91670

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11553

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 910